

QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER POUR VOTRE DEMANDE DE VISA COURT SÉJOUR



Vous avez votre justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Vous souhaitez préparer votre dossier de demande de visa, voici la liste des pièces à fournir et à classer dans l'ordre, avant de vous rendre à votre rendez-vous, pour un visa court séjour :

La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez ;

- 1 formulaire de demande visa de court séjour dûment rempli et signé ;
- 2 photographies d'identité récentes aux normes (en couleur sur fond blanc, 35 × 54 tête nue
- ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES : Passeport en cours de validité + copies des pages contenant les données personnelles et les anciens visas ;
- ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES de la convocation écrite à un concours + carte étudiant(e) ;
- ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES des justificatifs des moyens d'existence appréciés sur une base annuelle afin de couvrir un séjour en France d'une durée d'un an ;
- Deux photocopies d'un justificatif d'hébergement pendant la période précédant l'annonce des résultats du concours (attestation d'accueil ou réservation d'hôtel) ;
- ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES de l'assurance voyage-rapatriement souscrite à Djibouti ou en France au nom du demandeur de visa, couvrant la période de validité du visa (3 mois) ;
- Attestation de congé de l'employeur
- Billet d'avion.

